



## La **CFDT** porte des revendications réalistes !

Lors des négociations portant sur les rémunérations 2022 (NAO), la **CFDT** avait arraché une clause de revoyure pour améliorer le fonctionnement de l'accord télétravail.

Une première réunion s'est donc tenue le 7 avril. La **CFDT** y a remonté les différentes problématiques rencontrées par les salariés souhaitant télétravailler dans de bonnes conditions.

La Direction **Framatome** a clarifié sa position : **"Nous ne sommes pas là pour renégocier l'intégralité de cet accord !"**

Dont acte... mais avec plus de 6000 salariés au sein de **Framatome** ayant télétravaillé dans les 2 dernières années **le sujet nous semble majeur !**

Pour rappel, l'accord télétravail **Framatome** a été négocié et mis en place à l'issue du premier confinement, et largement repris par d'autres entreprises.

Nous constatons aujourd'hui, que certaines dispositions doivent évoluer. En s'appuyant sur différents rapports nationaux et indépendants, la **CFDT** porte des revendications réalistes et légitimes !

### Suivi et accessibilité

- Un bilan annuel en CSEC avec une commission paritaire en amont
- La demande de télétravail doit être initiée par le salarié lui-même et non par son manager



### Matériels

- La mise à disposition du matériel informatique sous 3 jours
- Une enveloppe annuelle plafonnée à **180 €** pour l'achat de matériel lié au télétravail (mobilier, informatique, bagagerie, etc ...) remboursée via note de frais sur justificatifs.



### Indemnités

- Un forfait adapté à chaque situation

#### Dispositif 1 :

- 40 € par mois si 3 jours de télétravail
- 30 € par mois si 2 jours de télétravail
- 20 € par mois si 1 jour de télétravail
- Paiement mensualisé et non plafonné



#### Dispositif 2 :

- Forfait annuel de 200 €.

#### Dispositif 3 :

- 10 € par jour de télétravail supplémentaire par rapport au dispositif 1 (ex : si télétravail 5 jours => 60 €).



La Direction a pris note des demandes de chaque organisation syndicale, sans toutefois se positionner.

La **CFDT** vous tiendra informés des avancées obtenues !

La **CFDT** veillera à ce que l'accord soit respecté avec égalité de traitement entre tous les établissements **Framatome** !

